

PETIT PATRIMOINE : VOUS AIMERIEZ LE METTRE EN VALEUR ?

Voici quelques jours, une personne de l'entité a proposé de réaliser un fascicule reprenant le Petit Patrimoine de notre commune pour le vendre au profit du Télévie

Notre petit patrimoine populaire (PPPW), cela signifie : les chapelles, pompes, croix, tombes, potales de notre commune. Vous avez quelque chose à raconter concernant l'un de ces éléments ? Cela vous amuserait de les répertorier, de les prendre en photo, d'en retrouver l'histoire ? Pour réaliser cet inventaire, il faut de nombreuses bonnes volontés. Ne serait-il pas amusant de créer cette brochure tous ensemble ? Si cela vous « branche », faites-vous connaître sans tarder.

Renseignements :

yolande.huppe@anthisnes.be –

0486 65 92 19. ou

francis.hourant@anthisnes.be –

0473 91 33 91

par Michel EVANS



LA DRÈVE DE TOLUMONT : ASSURER SON AVENIR !

Plantée vers 1800 en double rang de hêtres verts, la drève de Tolumont constitue un monument naturel remarquable au sens de la législation wallonne sur la protection de la nature. DD

Étonnant pour plus d'un est sa situation au sein d'un vaste domaine forestier, sans qu'elle annonce une demeure ou un monument. Il convient désormais de l'accompagner en sa fin de vie et d'assurer la sécurité des utilisateurs des lieux. Soucieux de la sécurité des promeneurs et de la santé de ces arbres bicentenaires, il s'imposait de dresser un état sanitaire des lieux et d'envisager le devenir de cette drève initialement plantée en double rang. Aujourd'hui, les arbres du second rang ont pour la plupart disparu. L'état physiologique de ce monument naturel est mitigé, avec une présence importante de bois morts et des cimes présentant moins de feuilles ou de moindre importance. L'état des arbres n'impose pas de recourir à des abattages en urgence, un tronc devra néanmoins être vu régulièrement et éventuellement coupé si la présence de polypore est avérée. Ce champignon parasite de grande taille peut en effet s'installer dans le système racinaire et remonter ensuite le collet et le tronc jusqu'à plusieurs mètres de hauteur. Cette fragilisation constitue dès lors un danger potentiel et requiert une attention permanente !

Les spécialistes de la direction générale du « Département Nature et Forêt » et les responsables du cantonnement d'Aywaille ont été invités à une visite du site. Il est envisagé de gérer ce lieu en deux phases, soit la partie comprise entre les deux monuments et celle comprise entre le monument érigé à la mémoire des combattants et la limite avec communale avec Comblain-au-Pont. La drève actuelle sera entretenue durant sa durée de vie estimée à une quinzaine d'années. La seconde partie fera l'objet d'une mise à blanc avec dégagement d'une bande de quinze mètres de part et d'autre du chemin. Des individus d'une circonférence de 12 à 14 centimètre de circonférence mesurée à un mètre du sol pourront alors être replantés à distance carrée de huit mètres. En agissant de la sorte, l'ambiance drève sera maintenue lorsqu'il faudra envisager la fin de l'alignement que nous connaissons en pénétrant dans ce bois.

Pour atteindre ces objectifs, il sera proposé d'intégrer la seconde partie de la drève dans la rotation des coupes de bois vendue aux professionnels du secteur. Les bois vendus en 2017 seront alors coupés en 2018 et la nouvelle plantation serait attendue à l'automne 2018 ou 2019. En agissant de la sorte, nous préparerons une transition douce entre l'actuelle drève et la nouvelle qu'admireront les générations futures.

CHAPELLE SIMON À HESTREUX : RESTAURER EN SE FORMANT

Si vous souhaitez vous former et être capable de tailler, maçonner sans abîmer, une formation de 3 jours sera donnée par un expert du Centre de formation aux Métiers du Patrimoine de la Paix Dieu sur le site de la Chapelle Simon, en mai. Il vous apprendra à tailler un lierre sans abîmer la maçonnerie, à déceler et réparer un mur menacé.

Renseignement :

yolande.huppe@anthisnes.be

0486 65 92 19.

